

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 MARS 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel BOURGEAIS, Maire., sur convocation qui leur a été adressée le 21 mars 2023, conformément aux articles L.2121-10, L2122.8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Michel BOURGEAIS, M. Philippe PLU, Mme Tatiana DAUVEL, M. Kévin GAUDRON, M. Baptiste SOUTON, M. Gabriel DRONY, Mme Sylvie GUIARD, Mme Hélène BRETONNIER, Mme Lauriane CAUCHON, M. André GARNIER, M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

Etaient absents excusés : M. François BERSON (a donné procuration à Mme Sylvie GUIARD)

Secrétaire de séance : M. Jürgen VERLEUR

20h00 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion 09 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil :

- 1 - Vote du budget primitif 2023 - Budget communal
 - 2 - Vote du budget primitif 2023 - Budget lotissement les Chênes
 - 3 - Détermination du nombre d'adjoints
 - 5 - Téléphonie Mairie
 - 6 - Voirie impasse des Ormeaux
 - 7 - Compte rendu de la commission bâtiments
- QUESTIONS DIVERSES

1 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET COMMUNAL (Del 2023-017)

Après présentation des dépenses et recettes des sections fonctionnement et investissement, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif communal 2023, qui s'équilibre :

En section fonctionnement, dépenses	347 615.00 €
fonctionnement, recettes	347 615.00 €
En section investissement, dépenses	326 620.00 €
investissement, recettes	326 620.00 €

et signe le budget primitif communal 2023.

2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET LOTISSEMENT LES CHÊNES (Del 2023-018)

Après présentation des dépenses et recettes des sections fonctionnement et investissement, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget du lotissement 2023, qui s'équilibre :

En section fonctionnement, dépenses	163 505.00 €
fonctionnement, recettes	163 505.00 €
En section investissement, dépenses	163 505.00 €
investissement, recettes	163 505.00 €

et signe le budget du lotissement 2023.

3 - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (Del 2023-022)

Sur proposition du Maire, et suite au décès M Joël TESTIER, 2^{ème} adjoint, le conseil valide, à l'unanimité, la modification de l'ordre du tableau pour que Mme Tatiana DAUVEL soit désignée

2^{ème} adjointe.

Monsieur le Maire rappelle la procédure pour le remplacement d'un adjoint décédé. Le conseil municipal peut décider :

- Soit de supprimer le poste d'adjoint
- Soit de remplacer l'adjoint décédé

Il doit prendre :

- Une première délibération pour déterminer le nombre d'adjoints, s'il décide de ne pas remplacer l'adjoint ;
- Puis, selon la décision prise, éventuellement, une deuxième délibération pour élire un nouvel adjoint ;
- Enfin, en fonction des décisions précédentes, prendre éventuellement une troisième délibération portant sur la fixation des indemnités.

Après un tour de table de conseil, il s'avère que 2 options se dégagent :

1 - M. Gabriel DRONY est candidat au poste de 3^{ème} adjoint

2 - M. Jürgen VERLEUR propose ses services pour remplir les tâches effectuées précédemment par M. Joël TESTIER. Etant de nationalité hollandaise, il ne peut occuper officiellement une fonction d'adjoint malgré une demande de naturalisation en cours.

Sur proposition du Maire, il est décidé de passer au vote à bulletin secret sachant que dans l'option 1, la commune aurait un 3^{ème} adjoint avec des indemnités inhérentes au poste et dans l'option 2, le poste d'adjoint serait supprimé et il serait proposé un forfait mensuel pour frais de mission et de déplacement à M. Jürgen VERLEUR.

L'option 1 ayant obtenu 2 voix et l'option 2 a obtenu de 11 voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, suite au décès du 2^{ème} adjoint :

- De maintenir le nombre des adjoints à 2.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de participer aux frais de missions et de déplacement d'un des conseillers et à hauteur de 300€ par mois.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent de participer aux frais de déplacement et de missions à hauteur de 300€ par mois durant un an et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

5 - TÉLÉPHONIE MAIRIE (Del 2023-020)

Suite à la mise en place de la fibre optique sur la commune, Monsieur le Maire a décidé de contacter différents opérateurs pour les mettre en concurrence et donc changer tout le matériel téléphonie des bâtiments communaux (école, restauration scolaire, bibliothèque, salle polyvalente, vestiaires et mairie). Il demande aux conseillers municipaux un accord de principe pour le choix du prestataire de la téléphonie. M. Philippe PLU et Mme Lauriane CAUCHON sont chargés d'examiner de plus près les différentes offres.

Après délibération, les conseillers municipaux donnent un accord de principe pour le choix de prestataire de la téléphonie et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

6 - VOIRIE IMPASSE DES ORMEAUX (Del 2023-019)

Suite à l'incapacité de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez à régler le problème du marché qui nous lie avec l'entreprise CHAPRON, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a fait appel à d'autres entreprises pour connaître le montant des travaux pour la finition de l'impasse des Ormeaux. Deux devis sont parvenus en mairie des sociétés Eurovia et Pigeon.

Monsieur le Maire attend d'autres devis. Cependant, il demande aux conseillers de donner mandat à la commission voirie pour le choix de la société.

Après délibération, les membres du conseil municipal donnent mandat à la commission voirie pour le choix de la société et donnent un accord de principe pour que Monsieur le Maire signe le devis le plus intéressant pour ces travaux et de les inscrire au budget.

7 - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION BÂTIMENTS (Del 2023-021)

Lors de la réunion de la commission bâtiments du 20 mars 2023, il a été décidé de demander des devis pour la réfection des sols et peintures de la classe CP/CE ainsi que la bibliothèque.

M. Kévin GAUDRON présente deux devis nous sont parvenus des sociétés Frétygné et Lucas pour des montants avoisinant 6 000.00€. La commission est en attente d'un troisième devis.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de mandater la commission bâtiments pour le choix de la société et un accord de principe pour signer le devis.

Après délibération, les membres du conseil mandatent la commission bâtiment pour le choix de la société et donnent un accord de principe pour signer le devis. Ils donnent également le pouvoir au Maire de signer tous les documents se référant à cette affaire et de l'inscrire au budget.

Par ailleurs, Monsieur Philippe PLU a demandé aux entreprises une révision des devis pour les menuiseries de la mairie. Il en résulte une augmentation de 5% environ pour chaque entreprise. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de donner un accord de principe à la commission bâtiments pour le choix de l'entreprise. Cependant, Monsieur le Maire informe que l'entreprise ne sera retenue seulement si la commune perçoit la subvention D.E.T.R.

Enfin, M. Gabriel DRONY a consulté deux entreprises pour le démoissage des toitures des écoles.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Conseil d'école

Mme Tatiana DAUVEL donne un compte rendu du dernier conseil d'école. Les effectifs à la rentrée de septembre 2023 seraient de 45 à 47 élèves répartis en 3 classes (PS-MS-GS/CP-CE1/CE2-CM1-CM2). Il a été question également de réécrire un nouveau projet d'école (2023-2027). Les enseignants vont plancher sur sa rédaction pour être en mesure de le présenter au prochain conseil d'école.

2 - Boucles de la Mayenne

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les boucles de la Mayenne passeront sur la commune le samedi 27 mai 2023 et qu'il convient de désigner au moins 6 signaleurs pour bloquer les routes. Un appel est lancé aux habitants bénévoles.

3 - Spectacle La Cantatrice Chauve

Monsieur le Maire informe d'une demande de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour l'accueil d'un spectacle « la Cantatrice Chauve », joué en extérieur par la compagnie « Du carreau de la fenêtre, on voit le Monde ». Ce spectacle aurait lieu le mercredi 2 août sur le site de l'astronomie. Monsieur le Maire propose qu'on émet un avis favorable à cet évènement.

Séance levée à 22h40

Le Maire,
Michel BOURGEOIS,

Le secrétaire de séance
Jürgen VERLEUR

